

MINISTRE DE L'ECONOMIE, ET DE LA REELANCE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS

B.P 45 ou 37 - LIBREVILLE

Tél : 01-79-56-58



N° 0007 MER/SG/DGI

COMMUNIQUE

La Direction Générale des Impôts rappelle aux entreprises relevant de la **Direction des Grandes Entreprises et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises de Libreville et Port-Gentil**, qu'elles ont l'obligation d'adhérer au portail fiscal gabonais E-t@x, conformément aux dispositions de l'article **P. 818 bis nouveau (loi de Finances 2021)** pour l'accomplissement de leurs obligations déclaratives et paiements.

A cet effet, les contribuables éligibles et non adhérents sont invités, à se rapprocher de la Direction des Grandes Entreprises (face à la pharmacie de Glass) et des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (Owendo et Port-Gentil) ou directement à l'adresse suivante : www.etax.dgi.ga pour effectuer leur formalité d'adhésion avant le **31 mars 2022**.

Passé ce délai, il leur sera appliqué une amende de **5.000.000 F.CFA** par an (article **P-1002 nouveau de la Loi de Finance Rectificative 2021**

Fait à Libreville, le **19 NOV. 2021**

La Direction Générale